## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



2K-Polyester Plamuur SA wit N° de l'article: 25-1-SR-510 Date d'édition 20.08.2020 Date d'exécution 03.08.2020 Version 14.65 Date d'émission 03.08.2020 Page 1 / 11

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

N° de l'article (producteur/fournisseur): 25-1-SR-510

Nom commercial du produit/désignation 2K-Polvester Plamuur SA wit

incl. Härter (weiss)

2K-PE Feinspachtel SR weiss matt

282202 FR

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

Mastic

Usages déconseillés:

Conscient de toute autre information

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

P.A. Jansen GmbH u. Co., KG

Maler-Spezialprodukte Téléphone: +49 2641 3897-0 Hochstadenstraße 22 Télécopie: +49 2641 3897-28

D-53474 Bad Neuenahr-Ahrweiler

Service responsable de l'information:

Laboratoire +49 2641 3897-0 E-mail info@jansen.de

importateur **VISTAPAINT BV** 

Spiegelstraat 17 Téléphone: T 0031(0)70- 3694141 - F 0031(0)70-3869298

2631 RS Nootdorp Télécopie: 0031(0)70-3869298

E-mail info@vistapaint.nl - www.vistapaint.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: NVIC: : +31 30 274 88 88 Remarque: Ce service

> est uniquement disponible pour les (vétérinaires) médecins, pharmaciens et autres professionnels

24 Heures par jour

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Flam. Liq. 3 / H226 Matières liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables. Skin Irrit. 2 / H315 Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 / H319 Lésions oculaires graves/irritation Provoque une sévère irritation des yeux.

oculaire

Repr. 2 / H361d Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 2 / H373 Toxicité spécifique pour certains Risque présumé d'effets graves pour les

organes cibles - exposition répétée organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

## Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

## Pictogrammes des risques







Attention

Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables. H226 Provoque une irritation cutanée. H315

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



 N° de l'article:
 25-1-SR-510
 2K-Polyester Plamuur SA wit

 Date d'édition
 20.08.2020
 Date d'exécution 03.08.2020
 282202 FR

 Version
 14.65
 Date d'émission 03.08.2020
 Page 2 / 11

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas inspirer les vapeurs. P260 Ne pas respirer les aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

## Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Styrène

## Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208 Contient Masse réactive de 2,2 '- [(4-méthylphényl) imino] biséthanol et 2 - [[2- (2-hydroxyéthoxy) éthyl]

(4-méthylphényl) amino] d'Éthanol. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

**Description** 2K Mastic Polyester

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification: // Remarque	pds %
202-851-5 100-42-5 601-026-00-0	01-2119457861-32 Styrène Acute Tox. 4 H332 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Irrit. 2 H319 / Repr. 2 H361d / STOT SE 3 H335 / STOT RE 1 H372 / Asp. Tox. 1 H304 / Aquatic Chronic 3 H412 / Flam. Liq. 3 H226	8 - 10
246-562-2 25013-15-4	01-2119622074-50 Vinyltoluol Acute Tox. 4 H332 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Irrit. 2 H319 / Asp. Tox. 1 H304 / Flam. Liq. 3 H226	3 - 5
205-500-4 141-78-6 607-022-00-5	01-2119475103-46 Acétate d'éthyle Flam. Liq. 2 H225 / Eye Irrit. 2 H319 / STOT SE 3 H336	1,5 - 2
911-490-9	01-2119979579-10  Masse réactive de 2,2 '- [(4-méthylphényl) imino] biséthanol et 2 - [[2-(2-hydroxyéthoxy) éthyl] (4-méthylphényl) amino] d'Éthanol  Acute Tox. 4 H302 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1  H317 / Aquatic Chronic 3 H412	0,5 - 1
221-625-7 3164-85-0	01-2119980714-29 2-éthylhexanoate de potassium Skin Irrit. 2 H315 / Eye Dam. 1 H318 / Repr. 2 H361d	0,5 - 1

#### Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: Date d'édition Version 25-1-SR-510 20.08.2020 14.65 2K-Polyester Plamuur SA wit Date d'exécution 03.08.2020 Date d'émission 03.08.2020

282202 FR Page 3 / 11

#### 4.1. Description des premiers secours

## Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

#### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyen d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

## Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé

## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: Date d'édition Version

25-1-SR-510 20.08.2020 14.65

2K-Polyester Plamuur SA wit Date d'exécution 03.08.2020 Date d'émission 03.08.2020

282202 FR Page 4 / 11

de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

#### Indications diverses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression - il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

## Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8 1 Paramètres de contrôle

## Valeurs limites au poste de travail

Stvrène

Numéro d'identification UE 601-026-00-0 / N°CE 202-851-5 / n°CAS 100-42-5

VRI, VME: 100 mg/m3; 23,3 ppm VRI, VLE: 200 mg/m3; 46,6 ppm

Dioxyde de titane

N°CE 236-675-5 / n°CAS 13463-67-7

VLA, VME: 10 mg/m3

Vinvltoluol

N°CE 246-562-2 / n°CAS 25013-15-4 VLA, VME: 240 mg/m3; 50 ppm

Acétate d'éthyle

Numéro d'identification UE 607-022-00-5 / N°CE 205-500-4 / n°CAS 141-78-6

VLA, VME: 1400 mg/m3; 400 ppm

## Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

#### **DNEL:**

Acétate d'éthyle

Numéro d'identification UE 607-022-00-5 / N°CE 205-500-4 / n°CAS 141-78-6

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 63 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 1468 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Employés: 1468 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 734 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 734 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 4,5 mg/kg DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 37 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Consommateur: 734 mg/m<sup>3</sup>

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



 N° de l'article:
 25-1-SR-510
 2K-Polyester Plamuur SA wit

 Date d'édition
 20.08.2020
 Date d'exécution 03.08.2020
 282202 FR

 Version
 14.65
 Date d'émission 03.08.2020
 Page 5 / 11

DNEL aigu par inhalation (systémique), Consommateur: 734 mg/m³ DNEL long terme par inhalation (local), Consommateur: 367 mg/m³ DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 367 mg/m³

Dioxyde de titane

N°CE 236-675-5 / n°CAS 13463-67-7

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 10 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 700 mg/kg

#### PNEC:

#### Acétate d'éthyle

Numéro d'identification UE 607-022-00-5 / N°CE 205-500-4 / n°CAS 141-78-6

PNEC eaux, eau douce: 0,24 mg/L PNEC eaux, eau de mer: 0,024 mg/L PNEC eaux, libération périodique: 1,65 mg/L PNEC sédiment, eau douce: 1,15 mg/kg PNEC sédiment, eau de mer: 0,115 mg/kg

PNEC, terre: 0,148 mg/kg

PNEC station d'épuration (STP): 650 mg/L PNEC Intoxication secondaire: 200 mg/kg

## Dioxyde de titane

N°CE 236-675-5 / n°CAS 13463-67-7 PNEC eaux, eau douce: 0,184 mg/L PNEC eaux, eau de mer: 0,0184 mg/L PNEC eaux, libération périodique: 0,193 mg/L PNEC sédiment, eau douce: 1000 mg/kg PNEC sédiment, eau de mer: 100 mg/kg

PNEC, terre: 100 mg/kg

PNEC station d'épuration (STP): 100 mg/L

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

## **Protection individuelle**

## **Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Respecter les limites de port indiquées par le fabricant. Modèles de protection respiratoire recommandés : Dans des endroits mal ventilés et pendant la méthode de pulvérisation Protection respiratoire nécessaire. être masque air alimenté, ou pendant de courtes périodes de travail, filtre combiné A2-P2.

## Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun

## Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

## Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



 N° de l'article:
 25-1-SR-510
 2K-Polyester Plamuur SA wit

 Date d'édition
 20.08.2020
 Date d'exécution 03.08.2020
 282202 FR

 Version
 14.65
 Date d'émission 03.08.2020
 Page 6 / 11

Aspect:

État: solide
Aspect: solide
Couleur: blanc

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif:

pH à 20 °C:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: -84 °C

Source: Acétate d'éthyle

77 °C

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition:

Source: Acétate d'éthyle

Point éclair: 31 °C

Méthode: EN ISO 1523

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

inflammabilité

Ttemps de combustion (s): Aucune donnée disponible Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Limite inférieure d'explosivité: 1 Vol-%

Méthode: Référence bibliographique

Source: Styrène

Limite supérieure d'explosivité: 7,7 Vol-%

Méthode: Référence bibliographique

Source: Styrène

Pression de la vapeur à 20 °C: 714 mbar

Source: Styrène

Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible

Densité relative:

Densité à 20 °C: 1,86 g/cm³

Méthode: DIN 53217

solubilité(s):

Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C: insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: voir section 12

Température d'auto-inflammabilité: 490 °C

Source: Styrène

Température de décomposition: Aucune donnée disponible

Viscosité à 2 °C: 85000 mPa\*s Viscosité, cinématique à 20 °C:: > 20,5 mm²/s

Propriétés explosives: Aucune donnée disponible Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides (%): 85 pds %

teneur en solvant:

Solvants organiques: 15 pds % Eau: 0 pds %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

## 10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article:25-1-SR-5102K-Polyester Plamuur SA witDate d'édition20.08.2020Date d'exécution 03.08.2020Version14.65Date d'émission 03.08.2020

 Date d'exécution 03.08.2020
 282202 FR

 Date d'émission 03.08.2020
 Page 7 / 11

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

#### 10.4. Conditions à éviter

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

#### 10.5. Matières incompatibles

non applicable

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

#### Styrène

par voie orale, DL50, Rat: 5000 mg/kg dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: 11,8 mg/L (4 h)

#### Acétate d'éthyle

par voie orale, DL50, Rat: 4934 mg/kg

Méthode: OCDE 401

dermique, DL50, Lapin: > 2000 mg/kg

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: 29,3 mg/L (4 h)

## Dioxyde de titane

par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg

Méthode: OCDE 425

dermique, DL50, Lapin: > 2000 mg/kg

par inhalation (poussières et fumigènes), LC50, Rat 3,43 - 5,09 mg/L (4 h)

Méthode: OCDE 403

## Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Acétate d'éthyle

yeux

irritant.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Susceptible de nuire au fœtus.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acétate d'éthyle

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), état semi-conscient

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: Date d'édition Version 25-1-SR-510 20.08.2020 14.65 2K-Polyester Plamuur SA wit Date d'exécution 03.08.2020 Date d'émission 03.08.2020

282202 FR Page 8 / 11

non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

## Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

#### Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 12.1. Toxicité

Styrène

Toxicité pour le poisson, LC50, Pimephales promelas: 10 mg/L (96 h)

Acétate d'éthyle

Toxicité pour le poisson, LC50, Tête de boule: 230 mg/L (96 h) Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna: 165 mg/L (48 h)

toxicité bactérielle, EC10, Pseudomonas putida: 2900 mg/L (16 h)

Toxicité pour les algues, EC50, Desmodesmus subspicatus: 5600 mg/L (72 h)

Dioxyde de titane

Toxicité pour le poisson, LC50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 100 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, LC50, Daphnia magna: > 100 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, EC50, Pseudokirchneriella subcapitata: 16 mg/L (72 h)

## Long terme Écotoxicité

Acétate d'éthyle

Toxicité pour le poisson, NOEC, Tête de boule: > 9,65 mg/L (32 d)

Toxicité pour la daphnia, NOEC, Daphnia magna (puce d'eau géante): 2,4 mg/L (21 d)

Méthode: OCDE 211

Toxicité pour les algues, NOEC, Desmodesmus subspicatus: > 100 mg/L (72 h)

Méthode: OCDE 201

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Acétate d'éthyle

Biodégradation: > 70 % (20 d); évaluation Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Méthode: OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétate d'éthyle

Coefficient de partage: n-octanol/eau: 0,68

## Facteur de bioconcentration (FBC)

Acétate d'éthyle

Facteur de bioconcentration (FBC): 30

Dioxyde de titane

Facteur de bioconcentration (FBC), Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 19 - 352

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Recommandation

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article:25-1-SR-5102K-Polyester Plamuur SA witDate d'édition20.08.2020Date d'exécution 03.08.2020Version14.65Date d'émission 03.08.2020

282202 FR Page 9 / 11

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

## Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080111\* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières

dangereuses.

\*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

#### Élimination appropriée / Emballage

#### Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU

UN 3269

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID): POLYESTERHARZ-MEHRKOMPONENTENSYSTEME flüssiges

Grundprodukt

Transport maritime (IMDG): POLYESTER RESIN KIT liquid base material ransport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Polyester resin kit liquid base material

Transport deficit (10A0-117 IATA-DOR).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

pour les unités < = 450 litres Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG Code.

14.4. Groupe d'emballage

Ш

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Aucune donnée disponible

Polluant marin

Aucune donnée disponible

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

**Indications diverses** 

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel D/E

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS F-E, S-E

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Réglementations EU

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Catégorie: P5c Liquides inflammables Quantité 1: 5000 t / Quantité 2: 50000 t

# Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

catégorie de produits COV: (Cat. B/b) ; valeur limite de COV: 250 g/l Teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi (g/L): 250

### **Directives nationales**

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: Date d'édition Version 25-1-SR-510 20.08.2020 14.65 2K-Polyester Plamuur SA wit Date d'exécution 03.08.2020 Date d'émission 03.08.2020

282202 FR Page 10 / 11

## Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

N°CE n°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
202-851-5 100-42-5	Styrène	01-2119457861-32
246-562-2 25013-15-4	Vinyltoluol	01-2119622074-50
205-500-4 141-78-6	Acétate d'éthyle	01-2119475103-46
911-490-9	Masse réactive de 2,2 '- [(4-méthylphényl) imino] biséthanol et 2 - [[2- (2-hydroxyéthoxy) éthyl] (4-méthylphényl) amino] d'Éthanol	01-2119979579-10
221-625-7 3164-85-0	2-éthylhexanoate de potassium	01-2119980714-29

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

rexte integral as la clasem	oution ourrain la cootion of	
Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Repr. 2 / H361d	Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire au fœtus.
STOT SE 3 / H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 1 / H372	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Risque avéré d'effets graves pour les organes audition à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1 / H304	Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3 / H412	Danger pour l'environnement aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Flam. Liq. 3 / H226	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Flam. Liq. 2 / H225	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Acute Tox. 4 / H302	Toxicité aiguë (par voie orale)	Nocif en cas d'ingestion.
Eye Dam. 1 / H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.

## Procédure de classification

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Flam. Liq. 3 Matières liquides inflammables D'après les données d'essais.

Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée Méthode de calcul. Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation Méthode de calcul.

oculaire

Repr. 2 Toxicité pour la reproduction Méthode de calcul.

STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains Méthode de calcul.

organes cibles – exposition répétée

## Abréviations et acronymes

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

LEP Limite d'exposition professionnelle

VLB Valeur limite biologique

CAS Service des résumés chimiques CLP Classification, étiquetage et emballage

CMR Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DIN Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) conforme Règlement (CE) 2015/830



 N° de l'article:
 25-1-SR-510
 2K-Polyester Plamuur SA wit Date d'édition
 20.08.2020
 282202 FR Date d'émission 03.08.2020

 Version
 14.65
 Date d'émission 03.08.2020
 Page 11 / 11

Standardization / German industrial standard)

DNEL Dose dérivée sans effet
EAKV European Waste Catalogue
EC Concentration efficace
CE Communauté européenne
EN Norme européenne

IATA-DGR Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits

chimiques dangereux en vrac

ICAO-TI International Civil Aviation Organization Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous

Goods by Air

Code IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

ISO L'Organisation internationale de normalisation

LC Concentration létale

LD Dose létale

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC Concentration prédite sans effet

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

ONU United Nations

COV Composés organiques volatils

vPvB très persistantes et très bioaccumulables

#### Sources de données:

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la litérature.

#### Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique1. l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.